



**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

Réunion d'informations

Les aménagements
environnementaux à
Pontpoint

Synthèse des échanges

30/10/2022

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE





1. INTRODUCTION

- + Salle polyvalente, jeudi 20 octobre 2022 de 18h30 à 20h.
- + Nombre de participants : 56
- + Intervenants :
 - La commune de Pontpoint : Monsieur le maire, Bruno Dauguet
 - Société du Canal Seine-Nord Europe : Lyna Pobeda, Directrice de Territoire Compiégnois-Noyonnais et Antoine LEFRANCQ, Responsable des travaux environnementaux
- + En introduction, le Maire salue la tenue de cette réunion d'information, dont l'objectif est d'abord que chacun comprenne ce que représente le Canal Seine-Nord Europe ainsi que ses travaux. Puis les aménagements de l'étang n°5 seront évoqués. Il explique qu'il est essentiel de bien différencier les projets qui concernent Pontpoint.

2. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

2.1. LES GRANDES LIGNES DU PROJET


Lyna Pobeda présente les grandes lignes du projet :

Le Canal Seine-Nord Europe (CSNE), tout comme le projet MAGEO, s'inscrit dans la liaison Seine Escaut, réseau fluvial au cœur de l'Europe. L'Union européenne fixe un objectif précis en matière de report modal de la route vers le ferroviaire et la voie navigable : en 2050, il devra atteindre 50 % pour les distances supérieures à 300 kilomètres.

Le CSNE est porté par la Société du Canal Seine-Nord Europe et vise 5 objectifs : relier le réseau fluvial français au réseau européen à grand gabarit, développer le transport fluvial, renforcer la compétitivité des entreprises du territoire, améliorer l'attractivité des régions desservies, augmenter le potentiel des ports maritimes.

Le projet MAGEO est un autre maillon de la liaison Seine-Escaut. Il est porté par Voies Navigables de France et a été déclaré d'utilité publique en 2022. Il s'étend en aval du CSNE sur 42 kilomètres.

La SCSNE est un établissement public local, piloté par les collectivités territoriales, financé à près de 40% par l'Europe. A l'issue des travaux, le CSNE sera remis pour exploitation à Voies Navigables de France.



Le CSNE traverse 59 communes et s'étend sur 107 kilomètres, de Compiègne à Aubencheul-au-Bac. Il consiste à approfondir et élargir les canaux existants ou à en créer de nouvelles portions. Profond de 4,5 mètres, sa largeur navigable sera de 54 mètres.

L'environnement est au centre de la conception du Canal. Le programme de compensation représente plus de 1100 hectares d'aménagements écologiques. Ceux-ci ont commencé en amont des travaux du CSNE.

Le planning de réalisation du Canal s'organise en deux phases :

- Un premier secteur, de Compiègne à Passel, a obtenu son autorisation environnementale et a entamé les premiers travaux préparatoires.
- Le reste du linéaire verra ses travaux commencer dans 2 ans.

2.2. ACTUALITÉ DU PROJET

Suite à l'autorisation environnementale, la première phase des travaux consistait à **faire place au futur Canal** : l'archéologie préventive a été réalisée, les réseaux ont été dévoyés, l'emprise du CSNE a été déboisée, quelques démolitions de bâtis ont été réalisées.

Le bois a été évacué par voie fluviale pour être valorisé à Nesle.

Le CSNE est réalisé suivant la séquence éviter, réduire, compenser afin de **limiter strictement les effets sur l'environnement.**

Parmi les compensations réalisées figurent la plantation de plus de 10 000 arbres et la création de 1 hectare de zone humide.

L'opération Nichoirs du Canal a par ailleurs permis d'installer plus de 570 nichoirs dans les écoles et chez les habitants du secteur 1.

Les travaux d'infrastructure ont commencé également : les quais de Pimprez et Ribécourt sont en cours de finalisation. Ils permettront d'utiliser la voie d'eau dans le cadre des travaux.


Le rescindement de l'Oise a débuté cet été. Il s'agit de dévier le lit de l'Oise pour pouvoir insérer le Canal entre le Canal Latéral à l'Oise et le futur Lit de l'Oise.

Sur les autres secteurs, le dialogue territorial est en cours de finalisation et les opérations d'archéologies préventives et sondages géotechniques sont en cours ainsi que les procédures d'aménagement foncier.

Le projet s'accompagne de démarches telles que la démarche Grand Chantier : il s'agit d'anticiper et de créer des bénéfices pour le territoire en termes d'emplois, de formation, de développement économique. Ainsi, la SCSNE développe avec les territoires des contrats territoriaux de développement qui permettent de traiter plusieurs volets comme les aménagements bord à canal.

Un film est diffusé sur les opportunités d'emploi liées au CSNE – à visionner sur ce lien :

https://www.canal-seine-nord-europe.fr/rejoignez-la-dynamique/canal-emploi?doing_wp_cron=1666628777.9692881107330322265625



Aujourd'hui, plus de 400 personnes sont mobilisées, dont 150 résident dans les Hauts-de-France. Sur 80 entreprises déjà impliquées, un quart est localisée dans les Hauts-de-France.

2.3. ÉCHANGES

Sur les retombées économiques pour le territoire en phase d'exploitation

Lyna Pobeda explique que l'activité du CSNE, avec le déploiement des entreprises et des ports intérieurs, va générer de l'emploi. Aujourd'hui, ce sont près de 15 000 emplois directs qui sont évoqués.

Sur le gabarit des ponts

Lyna Pobeda précise que les ouvrages sont construits aux normes grand gabarit. Les ponts existants pourront être à long terme mis à grand gabarit.

Sur demande d'un participant, elle précise sur les ouvrages sont construits aux normes départementales et permettront donc, techniquement, la circulation des camions. Les plans de circulations sont de la compétence des collectivités locales.

Sur le rôle de VNF

Le Maire explique que VNF et la SCSNE sont deux maîtres d'ouvrage distincts. VNF sera conviée à une réunion à Pontpoint sur les sujets de sa compétence. Il rappelle que la réunion présente concerne le CSNE et les aménagements écologiques à Pontpoint.

3. LES AMENAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

3.1. LE PROGRAMME GLOBAL DE COMPENSATION DU SECTEUR 1


Antoine LEFRANCO présente les aménagements environnementaux prévus dans le cadre du CSNE.

À l'échelle du projet, plus de 1100 hectares de compensation sont prévus, dont 391 sur 19 sites du secteur 1.

L'objectif est de compenser les impacts du CSNE au plus près du projet : plus de 350 hectares de compensation sont situés au cœur de la vallée de l'Oise à moins de 10 km du projet.

En 2019, le dossier d'autorisation environnementale déposé auprès des services de l'État ne comportait pas le site de Pontpoint. Au cours de son instruction, un changement de réglementation est intervenu sur la définition des zones humides. Ce changement a eu pour conséquence d'augmenter le besoin de compensation du CSNE, en ajoutant la restauration d'une ancienne zone humide.

La SCSNE a effectué des recherches entre Chauny et Creil pour identifier un site pouvant satisfaire ce besoin supplémentaire de compensation, puis a entamé des négociations avec des propriétaires de



plusieurs gravières). C'est sur le site de Pontpoint que l'opportunité s'est concrétisée. La SCSNE est devenue propriétaire du site en 2020.

3.2. LE PROJET DE RESTAURATION DE L'ÉTANG N°5

Antoine LEFRANCQ localise le site sur une carte, et décrit son état actuel :

La parcelle concernée fait 55 hectares : 40 hectares sont en eau, 3 hectares constituent une zone humide (il s'agit des berges), 12 hectares sont terrestres (pourtour et pelouse sèche).

L'objectif du projet est de développer des habitats de type roselière, support à la reproduction de nombreuses espèces. Il ne s'agit pas de remblayer totalement l'étang n°5. Cet habitat de roselière sera sous l'eau : selon la saison, hors période de crue, les roseaux sont dans 20 à 70 cm d'eau.

La surface maintenue eau libre sera de 15 hectares. Les berges actuelles seront adoucies. Le niveau du terrain naturel sera rapproché du niveau de la nappe pour y favoriser un développement de prairie humide. Cette zone restera hors d'eau hors période d'inondation.

Les secteurs de boisement actuel seront conservés. Le pourtour du site sera maintenu accessible.

Les matériaux retirés des berges seront réutilisés pour créer les roselières.

La conception et la réalisation de ce projet sont faits avec trois objectifs fondamentaux :

- Ne pas augmenter le risque d'inondation des parcelles voisines, et ne pas dégrader le rôle de champ d'expansion de crues du site.
- Améliorer les fonctionnalités écologiques du site, y compris son rôle d'hivernage.
- Utiliser uniquement des matériaux sains pour réaliser le projet.

Antoine LEFRANCQ présente **la neutralité hydraulique du projet**.

Le règlement d'eau de l'étang prévoit un abaissement préventif du niveau par action de vannes pour pouvoir stocker davantage d'eau en prévision de la crue. La cote de remblaiement (28,20 mNGF) a été fixée à une cote inférieure à cette cote réglementée (28,30 mNGF) – cote qui permet le déploiement d'une roselière.

La cote de basses eaux de référence est aussi prise en compte. Dans le secteur de Pontpoint, elle est estimée à 28,10 mNGF. C'est la raison pour laquelle la partie terrestre du site est travaillée afin d'augmenter le potentiel de stockage du site en eau.

Le site de demain permettra de stocker plus d'eau qu'actuellement : environ 200 000 m³ supplémentaires.

Antoine LEFRANCQ présente les modélisations des niveaux de la nappe en état initial et en état projet, qui ont abouti à la conclusion qu'il n'y avait pas de risque inondation par remontée de nappe.



3.3. LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU PROJET

Antoine LEFRANCQ présente l'état actuel des connaissances : le site comporte une grande zone en eau non végétalisée ; les habitats terrestres, de type pelouse urbaine, sont peu qualitatifs ; le site a aujourd'hui un rôle d'hivernage pour les oiseaux ; en revanche, peu d'espèces y nichent.

La plus-value écologique du site sera importante.

Le rôle d'hivernage sera maintenu par la conservation de 15 hectares d'eau libre. Les roselières permettront une diversification du nombre d'espèces présentes sur le site.

3.4. LE BILAN DES MATÉRIAUX

Le projet est déficitaire en matériaux de 250 000 m³ environ. Des matériaux excédentaires du CSNE seront utilisés : des matériaux alluvionnaires en tout point similaires à ceux présents sur le site, des matériaux sains et inertes. Un dispositif de contrôle et de traçabilité des matériaux sera déployé pendant le chantier.

3.5. GESTION DU SITE

La SCSNE a une obligation de gestion du site sur une durée de trente ans, cette gestion est déjà prise en compte dans le budget de la SCSNE.

Il s'agit d'a minima une fauche annuelle dans la prairie humide, et d'un faucardage (fauche des roseaux) annuel en rotation sur un tiers de la surface ou d'un faucardage de la totalité de la roselière tous les 3 ans

3.6. ECHANGES

Sur le statut du projet

Antoine LEFRANCQ confirme que le projet d'aménagement de l'étang n°5 est défini et que l'objet de la réunion est d'informer les habitants de Pontpoint sur ses caractéristiques, suite à une demande de la mairie.

Sur l'association de la commune et des acteurs locaux au suivi du projet

Le Maire explique que la commune participe à un comité de suivi du projet depuis un an. C'est dans le cadre de ce comité de suivi que la commune veille à la bonne intégration du projet dans l'environnement. Il confirme que les modalités de réalisation des travaux font partie des points de vigilance de la mairie.

Lyna Pobeda précise que ce comité de suivi est composé de plusieurs organismes impliqués sur l'environnement et le territoire.

LE ROSO demande à être intégré à ce comité de suivi.

Sur la coordination avec le projet MAGEO et le projet de digues

Le Maire rappelle que ces projets ne sont pas au même stade d'avancement que le CSNE. Il confirme que la mairie a un rôle de maintien de l'information continue de la population sur l'ensemble de ces projets, par sollicitation des maîtres d'ouvrage concernés.



Sur les bénéfices du projet pour la commune de Pontpoint ?

Antoine LEFRANCQ explique que le site après aménagement sera, d'un point de vue écologique, plus riche qu'aujourd'hui, notamment pour la reproduction de l'avifaune. Le pourtour du site sera maintenu dans sa situation actuelle. Cela pourra permettre de développer des activités de type randonnée et observation de la faune et de la flore.

Le Maire confirme que cela pourrait être une opportunité de valoriser le site pour la commune.

Sur les voies d'accès à l'étang n°5 pour acheminer les matériaux

Antoine LEFRANCQ explique que les matériaux seront acheminés par voie fluviale. Un quai provisoire devra être réalisé sur l'Oise. Puis les matériaux seront déposés sur site par camions de chantier ou par bandes transporteuses.

Lyna Pobeda précise que ces modalités précises de réalisation des travaux seront définies en coordination avec les entreprises en charge des travaux. Les dossiers de consultation des entreprises, produits par la SCSNE pour sélectionner ses prestataires, intègrent des critères de limitation maximale des impacts.

Sur demande d'une participante, Antoine LEFRANCQ confirme qu'au moment où ces modalités seront à l'étude, les propriétaires éventuellement concernés seront associés.

Sur les matériaux employés pour le projet

Antoine LEFRANCQ confirme que les matériaux employés seront sains et inertes. Il ne s'agira pas de matériaux de dragage.

Lyna Pobeda rappelle que des contrôles sont réalisés tout au long du chantier. Les matériaux sont contrôlés, suivis, tracés. Elle souligne enfin que les matériaux pollués seront envoyés en centres agréés, et ne seront évidemment pas utilisés dans le cadre de compensations environnementales.

Sur demande d'un participant, Antoine LEFRANCQ confirme que les analyses physico-chimiques des matériaux pourront être diffusées à la demande.

Sur le devenir de la zone humide une fois réalisée

Lyna Pobeda explique que la SCSNE devient caduque une fois le CSNE rodé et livré à Voies Navigables de France. La responsabilité du site de Pontpoint sera donc transférée à VNF.

Antoine LEFRANCQ précise qu'une fois les travaux de compensation réalisés, la CSNE va lancer un appel à projets pour identifier des organismes qualifiés pour sa gestion et inscrire le site sur du long terme.

Le Maire confirme que cette gestion est l'un des points de vigilance de la mairie.

Sur la procédure d'acquisition du terrain

Antoine LEFRANCQ explique que le terrain a été acquis au prix des Domaines, au premier trimestre 2020.

Sur la ressource piscicole

Antoine LEFRANCQ explique que des pêches de sauvetage seront réalisées avant les travaux. Les habitats pour les poissons seront maintenus dans la zone laissée en eau libre.


Sur la présence de sangliers dans la roselière

Antoine LEFRANCQ confirme que les sangliers peuvent effectivement fréquenter les roselières. Une activité de chasse sera encadrée sur le site pour pouvoir réguler les populations de sangliers.

Sur le suivi écologique du projet

Antoine LEFRANCQ explique qu'un suivi écologique sera mis en place sur tous les sites de compensation, via un comité de suivi en préfecture. Les premières années, le suivi sera annuel. Puis, il aura lieu tous les cinq ans. L'observatoire de l'environnement lié au projet de CSNE est composé d'experts indépendants.

Sur l'impact hydrologique du projet



Antoine LEFRANCQ explique que les analyses ont démontré l'absence d'impact sur le niveau péziométrique.

Il précise que le ru Tracsin ne traverse par le site, le projet n'aura donc pas d'impact sur ce cours d'eau.

Sur la date de réalisation des travaux

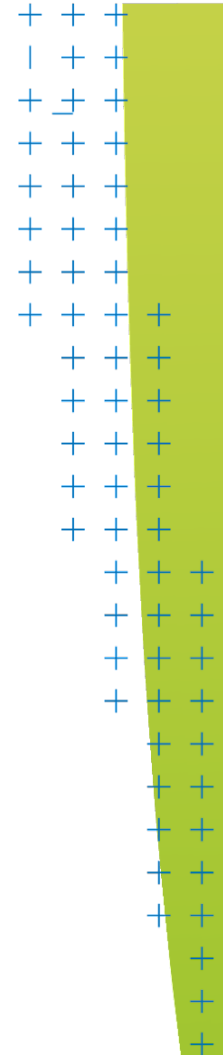
Antoine LEFRANCQ explique que cette date n'est pas encore arrêtée. Il précise que le début des travaux n'interviendra pas avant 2025.

4. CONCLUSION

En conclusion, le Maire remercie l'équipe de la SCSNE et les participants pour la précision de la présentation et la qualité des échanges. Il rappelle que le projet d'aménagement de l'étang n°5 est préparé en étroite coordination par la SCSNE avec les acteurs locaux, en premier lieu desquels la commune. Il rappelle que le comité de suivi du projet permet d'aborder tous les sujets liés au projet, tels que les travaux et les nuisances, la qualité des matériaux, l'ouverture du site au public et la qualité des aménagements.

Lyna Pobeda invite les participants à se tenir informés du projet sur le site Internet du CSNE : www.canal-seine-nord-europe.fr.

Elle précise que toute question peut lui être soumise par voie courriel : compiegnois-noyonnais@scsne.fr.



Partenaires financiers



Cofinancé par l'Union européenne
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



[www.
canal-seine-
nord-europe.fr](http://www.canal-seine-nord-europe.fr)